

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU JEUDI 05 OCTOBRE 2017 TENUE A LA SALLE DE LA GRENETTE DE LAPALISSE**

Etalent présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. DESFEVES (Pouvoir du titulaire M. RABOUTOT)
- Commune de BERT : M. DURAND (Pouvoir du titulaire M. CAILLAULT)
- Commune de BILLEZOIS : M. PERRET (Pouvoir du titulaire M. PLANCHE)
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT (Pouvoir du titulaire M. BILLAUD)
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme LESME. M. EGAL. Mme MINARD de CHABANNES. M. BRUNIAU. M. VALERO. Mme AUBIN. M. BOUCHET
- Commune de PERIGNY : M. VERNIN
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : Mme RIBES (Pouvoir du titulaire M. POTHIER)
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. SAULNIER

Absents - Excusés :

- Mme DUPERROUX (Commune de Lapalisse)
- M. FUMOUX (Commune de Lapalisse)
- Mme DESMARD pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES (Commune de Lapalisse)

Le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 25 Juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

1/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations accordées par l'assemblée délibérante ; ces décisions sont les suivantes :

- de louer la salle de réunions du rez-de-chaussée de l'espace économique – télécentre à l'organisme de formation VILTAIS afin d'y organiser des ateliers de mobilisation personnelle, pour la période de Septembre à Décembre 2017,
 - d'attribuer à l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (03200 ABREST) le marché relatif aux travaux sur la voirie communautaire – Programme 2017,
 - d'attribuer à la société URBANIS (63000 CLERMONT-FERRAND) le marché relatif à l'étude d'évaluation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de droit commun 2011 – 2017,
 - de modifier la régie d'avances de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » : le régisseur d'avances doit être assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur,
 - d'attribuer au cabinet SERRE – HUBERT – TRUTTMANN et Nathalie LESPIAUCQ le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la création d'un lotissement communautaire,
 - de modifier la grille tarifaire du FABLAB en ajoutant un tarif pour la nouvelle imprimante 3D ZORTRAX :
 - 10 € / heure d'utilisation machine pour le service marchand
 - 5 € / heure d'utilisation machine pour le service non marchand
 - et ajout d'un tarif pour la valorisation du travail de conception / préparation du Fabmanager, lors de demandes de réalisations « clé en main » de produits personnalisés.
- Des devis seront retournés à chaque demande sur la base du temps passé, et d'un coût horaire changé estimé à 20 €.
- de modifier la régie d'avances de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » : les dépenses à payer par cette régie sont modifiées,
 - de décider un virement de crédit destiné à virer 3 300 € de l'article « dépenses imprévues » à l'opération 229 – Équipements divers 2017,
 - de fixer des tarifs pour l'organisation d'ateliers lors de la Foire des Saveurs d'AUTOMNE organisée les 7 et 8 Octobre 2017, par l'association ACAPLA :
 - atelier « Maquillage » : 1 €
 - atelier « Activités Manuelles » : 1 €
 - atelier « Pêche miraculeuse » : 1 €
 - atelier « Jeux des marrons » : 1 €
 - de signer une convention avec Madame le Principal du Collège Lucien Colon de Lapalisse pour définir les modalités d'accueil d'un groupe d'élèves internes, sur la période de temps libre du Mercredi après-midi, à la Médiathèque « Pays de Lapalisse »,
 - de conclure un avenant N°1 au marché relatif aux travaux sur la voirie communautaire – Programme 2017, conclu avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (03200 ABREST).

2/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE BUREAU.

Le Conseil à l'unanimité a approuvé le compte-rendu du Bureau du 5 septembre 2017 tenu à Saint-Christophe :

1/ COMPÉTENCE GEMAPI – INTERVENTION EXTÉRIEURE.

Dans le cadre de la compétence Gemapi dont s'est saisie la Communauté de Communes lors du Conseil Communautaire du 25 Juillet dernier, une équipe de Vichy-Communauté (VC) composée de Monsieur Joseph Kuchna - Vice-Président en charge de l'environnement -, Bruno Chable, technicien, et Gwendoline Boutet – assistante -, sont venus présenter le partenariat que propose l'agglomération de Vichy, sur le plan des actions à mettre en œuvre tout d'abord sur le Mourgon et le Jolan, tous deux affluents de la rivière Allier.

Les obligations et grands principes de la compétence GEMAPI sont ainsi rappelés, avec notamment le fait que les étangs et plans d'eaux publics sont concernés (celui près du camping de Bert, ou le plan d'eau des acacias à Lapalisse par exemple).

Le contenu de l'étude réalisée sur les affluents de l'Allier est synthétiquement rappelé, ainsi que le partenariat qui pourrait être noué avec l'agglomération de Vichy sur ce dossier ; le coût financier pour la Com/Com sur cette opération s'élèverait approximativement à 79 010 € sur 5 ans, dont 74 810 € au titre des travaux d'investissement, dont la majeure partie servirait à aménager les berges de ces cours d'eau.

Une fois la délégation de Vichy Communauté partie, le Bureau s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur ce dossier, en demandant à Monsieur le Président de l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil du 5 octobre prochain ; d'ici cette date Vichy Communauté aura fait passer un projet de contrat de partenariat à étudier en séance.

2/ JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ – ÉVOLUTION.

Le Bureau Restreint, après consultation des services, propose de modifier profondément la structure de présentation du « 8888 », son nombre de pages, sa périodicité de distribution, afin d'une part de mieux coller à l'actualité, et d'autre part de le moderniser en modifiant son contenu ; le Bureau communautaire en est informé.

A cette occasion, plusieurs Maires demandent à ce que soit étudiée la possibilité d'une distribution globale de ce journal, prise en charge par la Communauté de Communes ; Monsieur le Président évoque le coût supplémentaire engendré, mais une réflexion sera ouverte et un devis demandé en ce sens à la Poste.

3/ FINANCEMENT PARTICIPATIF – CRÉATION DE « ALLIER IMPULSE ».

La CCI, à l'origine du projet, souhaite créer la première plateforme de crowdfunding du département, dénommée « Allier Impulse » ; cette plateforme participative (en don contre don, mais également en capital), de dimension départementale, permettra de faire appel à un grand nombre de personnes, en vue de boucler les financements des projets, aussi bien d'activités commerciales, qu'associatives ou événementielles sur le territoire des EPCI de l'Allier.

Pour concrétiser ce projet, la CCI Allier sollicite (tous) les EPCI de l'Allier, en leur demandant une participation de 1 000 euros, qui servira à financer à la fois le Pack en don contre don par la société spécialisée « Bulb in town », mais aussi la formation d'une journée des techniciens des EPCI, et l'hébergement + mise à jour annuels du dispositif.

Après projection des résultats de la consultation lancée auprès des autres EPCI du département, il s'avère que cette opération n'est pas plébiscitée, notamment par Vichy Communauté qui n'y participera pas.

Prenant en compte l'ensemble de ces paramètres, le Bureau à l'unanimité décide de ne pas participer à l'opération de création de cette plateforme de financement participatif.

4/ FORUM CCI DE LA CRÉATION-REPRISE – PARTENARIAT.

Les 3 chambres consulaires ont décidé d'organiser ensemble pour la 1ère fois, le forum de la création-reprise en 2017 ; l'opération se tiendra à l'occasion de la quinzaine de l'entrepreneuriat du 13 au 24 Novembre 2017. Le Forum de VICHY se tiendra le Mardi 21 Novembre prochain.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes est sollicitée pour participer à ce Forum vichyssois, en devenant « partenaire Premium », dont les avantages sont les suivants :

- avoir un stand dans le hall d'exposition,
- participer au concours départemental,
- prendre part au plan de communication,
- participer à un jury crash-test,
- possibilité de participer à un atelier thématique,
- possibilité d'animer un atelier capsule.

Le forfait fixé pour être « partenaire Premium » s'élève à 3 000 €.

Il est précisé que sur ces 3 000 €, une somme de 2 000 € sera affectée à l'attribution d'un prix récompensant une entreprise du territoire, créée il y a moins d'un an (entre août 2016 et septembre 2017) ; la Communauté de Communes aura la possibilité de donner une orientation quant au choix de l'entreprise à primer, sans pour autant que ce soit la Com/Com qui l'attribue, puisque la décision finale reviendra à un jury composé de membres des 3 chambres consulaires.

Les objectifs de la Com/Com sur ce salon seront :

- la communication sur les potentialités de notre territoire
- la prospection et la communication sur l'espace co-working et Fablab
- la participation aux côtés des chambres consulaires, mais aussi de tous les autres organismes dédiés à la création-reprise d'entreprises, à un salon local (Vichy), avec l'effet favorable que cela peut engendrer, notamment sur l'enrichissement des réseaux, si importants dans ce secteur.

À l'analyse de toutes ces informations, le Bureau à l'unanimité décide de participer à ce Forum de la création-reprise d'entreprises, organisé le 21 Novembre 2017 à Vichy.

5/ PARKING PL DU CENTRE ROUTIER – INFORMATIONS.

Le Bureau est informé que le contrat de crédit-bail pour la cession à terme du parking PL du centre routier sera signé le 19 Octobre prochain, avec effet au 1er Novembre 2017 ; la complication de ce dossier administratif très lourd, la lenteur des procédures nombreuses, ont entraîné ce report qu'il conviendra de régulariser au Conseil Communautaire du 5 Octobre prochain.

Le Bureau est également informé que le locataire : la SAS l'Aire des Vérités, sera exemptée de loyer durant les 2 premiers mois du crédit-bail, de manière à lui laisser le temps de réaliser les travaux d'aménagement du parking conduisant à une sécurisation et un accès semi-payant de l'emprise (en fonction des prestations consommées ou non sur place).

Compte tenu de ces informations, le Bureau donne son aval à l'unanimité à ces orientations, qui seront donc soumises au Conseil Communautaire du 5 octobre prochain.

6/ ZAE DE « ROSIÈRES » — CESSION DU DERNIER TERRAIN.

Dans le cadre du programme de réalisation du futur Centre logistique frigorifique, la direction de SICAREV s'est rendue compte que l'emprise autour du bâtiment actuel de TVE logistique allait être assez encombrée, compte tenu de l'importance du projet, et des flux qu'il convient d'organiser dans, et autour de ce complexe.

Aussi, la Communauté de Communes a proposé au groupe SICAREV de lui vendre la dernière parcelle de 8 524 m², située à proximité du site TVE.

Les négociations relatives à cette transaction ont donc eu lieu, et le Bureau est consulté afin de rendre un avis sur cette cession, qui serait consentie au prix de 7€/m², soit un montant de 59 668 €ht à encaisser. Cette transaction permettrait également à la Com/Com de clôturer le Budget Annexe de « Rosières », et de reverser ses résultats au Budget général.

Le Bureau à l'unanimité rend un avis favorable à cette cession, qui sera donc présentée au Conseil lors de sa séance du 5 octobre 2017.

7/ FONDATION DU PATRIMOINE — CONVENTION.

Après une présentation assez récente lors d'un précédent Bureau, la Communauté de Communes est cette fois relancée par le Département, qui souhaite établir des conventions tripartites, afin de bien formaliser le rôle de la Fondation du Patrimoine.

Il convient donc de réfléchir à nouveau, sur l'intérêt apporté par cette démarche.

Prenant en compte le fait que cette opération va encore demander à la Communauté de Communes d'abonder des financements, tant au niveau de l'adhésion (300€/an) qu'ensuite à chaque projet aussi bien privé que public, le Bureau décide par 12 voix CONTRE, et 3 ABSTENTIONS (Monsieur de Chabannes et le pouvoir de Monsieur Bruniau, Monsieur Salles), de ne pas participer à cette opération.

Le 1er Vice-Président Cyril Valero fait d'ailleurs remarquer que la Com/Com abonde déjà des fonds de concours à l'attention des communes, dans le cadre de l'opération « réhabilitation des bourgs et patrimoine de qualité ».

8/ RENCONTRES TERRITORIALES DE L'AMÉNAGEMENT.

Le Directeur Départemental des Territoires, Sébastien FERRA, souhaite organiser sur chaque EPCI du département, des rencontres territoriales permettant d'échanger avec les communes membres, sur l'ensemble des problématiques d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat ; le DDT souhaite également présenter les nouvelles modalités d'accompagnement et de conseil que peut apporter l'Etat.

La date fixée pour cette rencontre est le : **Mercredi 4 Octobre, à 14H30**, Salle de la Grenette à Lapalisse.

Les communes recevront prochainement des invitations formelles.

9/ SPECTACLE « SON ET LUMIÈRES » – BILAN SYNTHÉTIQUE.

Un bilan rapide est présenté, surtout au niveau du nombre d'entrées payantes enregistrées ; ce rapport laisse apparaître un nombre total de 5 895 entrées sur les 7 soirées, supérieur de 771 à 2016 (5 124 entrées). La recette sur les entrées s'élève à 76 001 €ht, très supérieure à celle de 2016 (55 018 €ht), s'expliquant d'une part par la progression du nombre des entrées, mais également par l'augmentation du prix d'entrée qui est passé de 2016 à 2017 de 12 à 15 € pour les adultes, et de 8 à 10 € pour les enfants.

Plus globalement et synthétiquement, ce 1er bilan laisse apparaître le fait que l'opération « spectacle son et lumières » est capable à terme de s'autofinancer sans subventions publiques : c'est en tous cas l'objectif recherché ; pour 2017, le spectacle serait juste équilibré (sans les subventions), et sans prise en compte dans l'immédiat des frais de personnel pour les agents de la Com/Com ayant oeuvré à l'organisation de ces soirées.

10/ FIN DES CONTRATS AIDES – CONSEQUENCES ET SOLUTIONS.

Le gouvernement a laissé entrevoir courant Août la fin des contrats aidés par l'Etat, dont les collectivités étaient très demandeuses ; depuis, de multiples remontées ont été réalisées aux Ministères concernés, notamment par le canal de l'Association des Maires.

L'affaire est sérieuse et fondée, puisque aucun renouvellement de contrat n'est actuellement accepté par Pôle Emploi ; l'ensemble du dispositif est « gelé ».

Il est donc présenté en séance le nombre de contrats aidés actuellement en cours d'exécution à la Communauté de Communes (6) et 19 au total sur les 3 collectivités mutualisées (Commune de Lapalisse, Sisco et Com/Com).

Monsieur le Président évoque ensuite les actions prévues cette semaine, organisées par l'Association des Maires de l'Allier, et notamment le regroupement des collègues Maires du département devant la Préfecture à Moulins le Mercredi 6 Septembre à 14H, avec entretien des représentants de l'association avec Monsieur le Préfet.

Il conviendra ensuite de réfléchir aux solutions alternatives, mais lorsque le dispositif final aura définitivement été arrêté par le gouvernement.

11/ MICRO-CRÈCHE – UNITE SUPPLÉMENTAIRE.

Monsieur le Maire d'Isserpent intervient pour évoquer la problématique des micro-crèches du territoire qui semblent très fréquentées, alors que les besoins vont peut-être augmenter dans les années à venir.

Ainsi, une opportunité se présente actuellement sur la commune d'Isserpent, avec la cession d'un bâti (ancienne maison du médecin de la commune), en centre bourg qui fait actuellement l'objet d'une DIA ; la proposition de Monsieur SALLES serait que la Commune préempte ce bien et le mette à disposition de la Communauté de Communes, afin d'y aménager une nouvelle micro-crèche.

Le Bureau est donc sollicité pour réfléchir à cette proposition non inscrite, ni prévue dans le projet de territoire 2014 – 2020, adopté par le Conseil Communautaire le 4 Décembre 2014.

Monsieur le Président rappelle tout d'abord l'étude réalisée par le cabinet « Défi-crèche » en 2011, qui ne prévoyait pas de besoins dans le secteur d'Isserpent, et donc pas de prévisions d'accueil petite enfance à organiser ; il poursuit en évoquant ensuite la notion de fonctionnalité du bâtiment, qui ne serait peut-être pas adapté pour un accueil en totalité au rez-de-chaussée de ce bâti proposé, ce point restant à vérifier.

Monsieur Cyril Valero, en tant que Vice-Président en charge des finances de la collectivité, évoque les résultats des 2 micro-crèches déjà créées à Lapalisse et Saint-Etienne de Vicq, dont la seconde était elle bien prévue dans le projet de territoire ; globalement et en moyenne, même avec une fréquentation maximale, le déficit annuel de ces établissements s'élève approximativement à 30 000 €/an. Mais compte tenu des annonces déjà reçues, les organismes chargés d'aider au financement de ces micro-crèches (telle la CAF par exemple), vont sans nul doute baisser leur niveau d'aide, et contribuer ainsi à amplifier les déficits d'exploitation ; aussi, et dans ces conditions, il estime que la Communauté de Communes n'est pas en mesure d'assumer financièrement un nouvel établissement de petite enfance.

Prenant en compte ces éléments, Monsieur le Président oriente plutôt la demande du Maire d'Isserpent vers la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) privée ; il conviendrait donc que Monsieur Salles demande à chaque commune de lui fournir la liste des assistantes maternelles de son territoire, afin qu'il puisse les contacter et voir si elles s'avèrent intéressées par ce projet.

En fonction de ces résultats, Monsieur le Maire d'Isserpent décidera s'il convient de mettre en action le droit de préemption sur le dit immeuble, et cela avant le délai maximal de 2 mois, qui doit intervenir début octobre.

12/ FABLAB – COMPLÉMENT TARIFS.

Suite à l'acquisition nouvelle et récente d'une imprimante 3D « ZORTRAX » au FABLAB, il convient de fixer le tarif en fonction du temps d'utilisation de cette machine.

La proposition visera donc à présenter au Conseil du 5/10, le complément de tarifs suivants :

- imprimante 3D Zortrax : 10€/heure d'utilisation pour le service marchand
5€/heure pour le service non marchand
- prestations de service pour le travail de conception/réalisation des demandes : il s'agit là de pouvoir valoriser le travail du fabmanager qui réalise parfois pour des clients des produits « clé en main » ; dans ce cadre, un devis serait établi sur la base d'un coût horaire de 20€.

Le Bureau Communautaire à l'unanimité rend un avis favorable à ces propositions.

3/ COMPÉTENCE GEMAPI.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, dont le transfert obligatoire à la Communauté de Communes au 1er Janvier 2018 a été approuvé lors de la dernière séance, le Conseil accepte son adhésion au Contrat territorial des milieux aquatiques mis en place par Vichy Communauté sur les affluents de l'Allier ; le Pays de Lapalisse est concerné par ce programme par les cours d'eau du Jolan et du Mourgon, qui traversent plusieurs communes du territoire.

Afin de mettre en œuvre les modalités de travail entre les 2 collectivités, l'assemblée approuve également à l'unanimité la convention à signer avec l'agglomération de Vichy, et nomme les élus suivants pour représenter la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » au comité de liaison : Françoise Walraët, Yves Planche, et Jacques de Chabannes.

4/ PARKING PL DU CENTRE ROUTIER – INFORMATIONS.

L'assemblée délibérante à l'unanimité approuve la nouvelle date de démarrage du crédit-bail à signer avec la SAS l'Aire des Vérités pour la location du parking PL de l'Aire des Vérités, soit le 1er novembre 2017.

Par ailleurs, et afin de laisser le temps au futur locataire de réaliser les travaux d'aménagement du parking (sécurisation et mise en place d'un dispositif d'entrée à participation), le Conseil autorise également à l'unanimité la gratuité des 2 premiers mois de loyer, et parallèlement l'allongement de la durée du crédit-bail à 10 ans et 2 mois.

5/ ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE ROSIÈRES – CESSION DE TERRAIN.

L'aliénation du dernier terrain de la ZAE de Rosières, d'une superficie de 8 524 m², au prix de 7€ H.T./m², à l'entreprise TVE Logistique, est approuvée à l'unanimité.

6/ RECALIBRAGE ET EXTENSION DE LA VOIE COMMUNAUTAIRE DE ROSIÈRES – MODIFICATION DE LA SUPERFICIE D'EMPRISE.

Suite à l'acquisition par la Communauté de Communes d'une emprise de terrain pour l'extension de la voie communautaire de Rosières, la société Tradival doit implanter des équipements destinés à sécuriser l'accès et la sortie du site sur une partie de l'emprise finale, près de l'entrée de l'abattoir.

Le Conseil accepte donc la diminution de la parcelle globale à acquérir, qui s'élève après ce retrait à 4 803 m².

7/ ACTUALISATION DES STATUTS POUR BÉNÉFICIER DE LA DGF BONIFIÉE APRÈS LE 1ER JANVIER 2018.

L'une des nouvelles conséquences de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république), a été présentée en Préfecture le 27 septembre dernier ; elle engendre des conséquences importantes sur le nombre de compétences que devront détenir les EPCI au 1er Janvier prochain, afin de conserver la DGF bonifiée, dont le montant s'est élevé en 2017 pour la Communauté de Communes à 135 000 €.

Monsieur le Président et le 1er Vice-Président chargé des finances, Cyril Valero, ont présenté les propositions de compétences déjà assurées par la Communauté de Communes, celles déjà prises en 2016 et 2017 (accueil des gens du voyage et Gemapi) ; in fine, la Communauté de Communes aurait bien ses 9 blocs de compétences lui permettant de conserver sa DGF bonifiée, mais en continuant d'assurer celle relative aux équipements sportifs, culturels à laquelle le législateur a ajouté les équipements scolaires élémentaires et pré-élémentaires.

Aussi, et afin de pouvoir exercer cette compétence sans modifier la gestion des écoles de la plupart des communes de la Communauté de Communes, qui souhaitent conserver la gestion de leur établissement scolaire, il est proposé de fixer un seuil qui permettra de ne prendre en compte dans la compétence intercommunale que les établissements scolaires situés à Lapalisse, gérés actuellement par le SISCOL ; ce seuil sera défini de la manière suivante : 250 élèves par établissement scolaire situé sur une seule et même commune, les différents RPI environnants n'étant ainsi absolument pas touchés par cette intégration.

Cette présentation est suivie d'un débat riche et profond, au cours duquel Madame Walraët et Monsieur Salles expriment leur désaccord par rapport à cette proposition ; en effet, ils considèrent que l'intégration, même partielle et uniquement axée dans l'immédiat sur les seuls établissements scolaires de la commune de Lapalisse gérés par le SISCIL, risque de concerner à terme les écoles de toutes les communes du territoire. Ils sont donc inquiets sur le fait que l'école de leur commune puisse un jour être gérée par l'intercommunalité.

Quelques élus, dont Madame Ribes (Saint-Etienne de Vicq), estiment que le délai de réflexion est trop court pour se prononcer sur un dossier aussi important, et qu'il aurait fallu avoir des explications plus fournies en amont ; le Président répond que malheureusement l'Etat n'a pas laissé le choix aux EPCI en se manifestant très tard sur cette question (réunion en Préfecture du 27 septembre).

D'autres élus sont déjà dans l'intercommunalité scolaire au sein du SISCOL (Saint-Prix, Servilly, Barrais-Bussolles, Lapalisse), et n'ont pas d'inquiétudes particulières ; certains s'étonnent qu'on puisse s'interroger aussi longtemps sur une question qui risque d'amputer les finances de la Communauté de Communes de près de 140 000 € de recettes par an.

Par ailleurs, il est précisé que si la Communauté de Communes ne conserve pas la compétence « équipements sportifs, culturels et établissements scolaires élémentaires et pré-élémentaires », elle perdra sa DGF bonifiée, mais devra également remettre aux communes membres tous les équipements sportifs et culturels qu'elle a améliorés et gérés depuis plus d'une décennie, puisqu'elle n'aura plus cette compétence.

À l'issue de ces échanges, un vote est organisé ; le Conseil se prononce favorablement par 18 voix Pour, 3 Contre (Madame Ribes, Madame Walraët et Monsieur Salles), et 2 Abstentions (Monsieur Perret et Monsieur Vernin), sur les 9 blocs de compétences conservés par la Communauté de Communes, dont celui « équipements sportifs, culturels, et établissements élémentaires et pré-élémentaires » assorti du seuil proposé de 250 élèves par établissement situé au sein d'une seule et même commune.

Les communes seront donc saisies dans les prochains jours de cette proposition de modification statutaire, afin qu'elles se prononcent dans les 3 mois (statutairement, mais il est demandé de le faire avant le 31 décembre 2017), sachant qu'ensuite la Communauté de Communes aura réglementairement un délai de 2 ans pour définir très précisément l'intérêt communautaire, et ce pour chaque compétence.

8/ APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES – DÉPÔT D'UN PROJET.

Cet appel a été lancé par le Département de l'Allier et concerne le maintien à domicile des personnes âgées ; le Conseil à l'unanimité autorise la Communauté de Communes à déposer un dossier de candidature, dont le contenu consistera à augmenter la part de subvention attribuée par la collectivité, aux propriétaires qui engageraient des travaux facilitant le maintien des personnes âgées à domicile. Cette action serait incorporée à la future OPAH.

9/ SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC.

L'assemblée délibérante à l'unanimité approuve le contenu de ce schéma, en rendant un avis favorable qui sera retourné au Conseil départemental.

10/ AIDES ÉCONOMIQUES ATTRIBUÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PAYS DE LAPALISSE » – CONVENTION AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES.

Dans le cadre de la loi NOTRe et des régimes d'aides, le Conseil accepte à l'unanimité de passer une convention avec la Région ARA, pour obtenir l'autorisation de pouvoir pérenniser les dispositifs d'aides suivants mis en place par la Communauté de Communes :

- bourses d'apprentissage,
- bourses d'accueil de startup.

11/ EMBOUTEILLAGE 2018 – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER.

À l'unanimité, le Conseil approuve le dossier de demande de subvention Leader, au titre de la manifestation « Embouteillage RN7 2018 » organisée par la Communauté de Communes.

12/ ÉVÉNEMENTS 2018 – PARTENARIAT.

L'assemblée délibérante à l'unanimité approuve la grille tarifaire relative aux partenariats extérieurs, dont les tarifs sont similaires pour les 2 grandes manifestations organisées par la Communauté de Communes en 2018 :

- l'Embouteillage,
- le spectacle Son et Lumières.

13/ SICTOM SUD ALLIER – PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SICTOM SUD ALLIER.

À l'unanimité, la demande d'adhésion partielle – Communes de Avrilly, Le Bouchaud, Le Donjon, Lenax, Loddès, Luneau, Montaiguët-en-Forez, Montcombroux-les-Mines, Neuilly-en-Donjon, Le Pin, Saint-Didier-en-Donjon, Saint-Léger sur Vouzance et Varennes sur Têche – de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire au SICTOM SUD ALLIER à compter du 1er Janvier 2018 est adoptée.

14/ SICTOM SUD ALLIER – RÉVISION DES STATUTS DU SICTOM SUD ALLIER.

La modification statutaire proposée est adoptée à l'unanimité.

15/ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS (CLET) – CALENDRIER.

Les délégués concernés par cette commission sont informés que la réunion annuelle de la CLET aura lieu le mardi 21 Novembre 2017 à 18H00 à la MSAP.

16/ CHÈQUES À ENCAISSER.

Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à encaisser les 2 chèques suivants :

- 2 308,92 € de Groupama en remboursement de dégâts causés par une remorque d'un tiers extérieur.
- 394,08 € de Groupama pour le même sinistre causé par cette remorque sur la clôture du stade de Le Breuil.

17/ DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AUX BUDGETS.

Les virements de crédits proposés, s'équilibrant entre différents articles du budget, sont approuvés à l'unanimité.

18/ AÉRODROME – CESSION BÂTIMENT DE L'AÉRO-CLUB.

L'association ayant confirmé son souhait d'acquérir ce local, le Conseil à l'unanimité approuve cette cession consentie pour 1 €.

19/ QUESTIONS DIVERSES.

a/ Contrat aidé – modification de la durée hebdomadaire de travail :

À l'unanimité, l'assemblée communautaire accepte de passer le contrat de travail d'un agent de 30 à 35H par semaine, afin notamment de compenser les 48H hebdomadaires de main d'œuvre perdues depuis la rentrée sur le non renouvellement de 2 autres contrats aidés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H50.

Fait à Lapalisse, le 09 Octobre 2017

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"
J. de Chabannes,
Président de la Communauté de Communes
Pays de LAPALISSE